

JOURNÉES DES CHEMINS

Une organisation

codever



collectif de défense des loisirs verts

DU 7 AU 15 AVRIL 2018

www.journeesdeschemins.fr



25^E
ÉDITION

DOSSIER DE PRESSE

Une opération bénévole, une action citoyenne p.2
Un outil de développement durable p.3
Journées des Chemins, un long chemin parcouru p.4
Les soutiens p.5
Qu'est-ce que le Codever ? p.13
Les objectifs statutaires p.14
Les publications du Codever p.15

Liste des chantiers sur www.journeesdeschemins.fr
Contact : Charles PEOT Directeur du CODEVER - 06 42 19 90 11 charles.peot@codever.fr
Secrétariat CODEVER : 09 650 444 76 - secretariat@codever.fr

Conception Codever - Photo J. Couderc - Imprimé par nos soins - Ne pas teter sur la voie publique

Avec le soutien de



JOURNÉES DES CHEMINS : UNE OPÉRATION BÉNÉVOLE, UNE ACTION CITOYENNE

Les Journées des Chemins ont pour but de montrer au grand public l'intérêt que portent les pratiquants des loisirs verts aux chemins ruraux et à la protection de leur environnement.

L'opération consiste en **des chantiers de réouverture** et d'entretien des chemins ruraux, ou de nettoyage de chemins souillés (dépôts d'ordures sauvages par exemple).

Les Journées des Chemins sont une occasion de **mettre en avant la contribution bénévole des pratiquants**, qui ne se limite pas, fort heureusement, à une seule journée par an.

Conviviales, les Journées des Chemins permettent également aux adeptes des différentes activités (marche, VTT, cheval, moto, quad, 4x4, chasse, etc.) de se rencontrer et de **tisser des liens favorisant une meilleure cohabitation**.

Elles réunissent cette année encore **plusieurs centaines de bénévoles** sur près d'une dizaine de chantiers dans toute la France.

JOURNÉES DES CHEMINS : EN AVANT !

Programmation des chantiers à suivre sur : codever.fr/agenda

Retrouvez la carte interactive des chantiers sur : journeesdeschemins.fr

Les infos à suivre en direct sur Facebook [@JourneesDesChemins](https://www.facebook.com/JourneesDesChemins)



JOURNÉES DES CHEMINS : UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Journées des Chemins s'inscrivent dans les trois volets définissant le DÉVELOPPEMENT DURABLE*.

ENVIRONNEMENTAL

Les Journées des Chemins contribuent à faire prendre conscience de la nécessité de participer à la préservation de son environnement. Le nettoyage des chemins et de leurs abords permet de collecter chaque année des tonnes de déchets abandonnés dans la nature.

ECONOMIQUE

Les Journées des Chemins participent au maintien et à la réhabilitation du réseau des chemins ruraux, voies indispensables au développement des activités de randonnée et par là-même d'une économie locale basée sur le tourisme et les sports de nature.

En outre, par leur action totalement bénévole, les Journées des Chemins génèrent des économies dans le budget des collectivités territoriales.

SOCIAL

Les Journées des Chemins permettent de rapprocher les différents usagers des chemins et créent de l'animation dans les villages d'accueil. Tout le monde peut participer : petits ou grands, jeunes ou vieux, actifs ou sans emploi...



* De 2009 à 2014, l'opération était inscrite au programme national de la Semaine du Développement Durable. Depuis 2015, la SDD a été déplacée en juin (au lieu de début avril), ce qui ne nous permet plus de participer.

JOURNÉES DES CHEMINS, UN LONG CHEMIN PARCOURU

La genèse

La Journée des Chemins a été inventée par le CODEVER en 1994 suite à trois constats.

Les chemins ruraux disparaissent

Entre 1950 et 1980, plus de 20 % des chemins ont disparu faute d'usage ou dans les remembrements. Les Journées des Chemins ont permis à de nombreux élus de prendre conscience de l'importance de leur réseau de chemins ruraux. Cependant, les budgets communaux pour l'entretien restent en berne et la sanctuarisation des campagnes s'accroît (Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, zones Natura 2000...) Toutes ces contraintes freinent la réhabilitation des chemins embroussaillés. Néanmoins les communes sont moins tentées aujourd'hui de vendre ces voies si elles savent que des usagers les empruntent et les entretiennent régulièrement.

De l'importance de l'entretien bénévole

Le grand public avait peu conscience de l'intérêt que portent les pratiquants des loisirs verts aux chemins ruraux et à la protection de leur environnement. En médiatisant ce travail d'entretien bénévole dont toute la collectivité profite gratuitement, le CODEVER a apporté de la visibilité aux associations d'usagers. L'opération a aussi fait prendre conscience aux pratiquants de l'importance de participer à l'entretien de leurs itinéraires. Depuis 1994, des milliers de bénévoles ont débroussaillé, restauré ou dépollué des milliers de kilomètres de chemins et de très nombreux sites pittoresques. Ils font ainsi la démonstration de leur attachement aux chemins qu'ils pratiquent et à leur environnement.

Des voies pour circuler librement

Il s'agissait enfin à l'époque de démontrer notre attachement à la liberté de circuler, une grande liberté publique gravée dans notre constitution et dans la Déclaration des Droits de l'Homme. La réhabilitation de ces voies de communication souvent ancestrales était une action qui tombait sous le sens. C'est toujours une de nos priorités aujourd'hui.

Les principales évolutions de l'opération

L'opération «JdC» a assez peu évolué dans le sens où on ne change pas quelque chose qui marche bien.

Un allongement de la durée

La Journée des Chemins était initialement programmée sur une journée le Dimanche des Rameaux. En 2010, nous l'avons allongée à 8 jours fin mars/début avril, pour pouvoir proposer deux week-ends complets et coller à la Semaine du Développement Durable.

De nouveaux partenaires

Des soutiens de taille sont arrivés ces dernières années : Fédération Française de Motocyclisme (FFM), Fédération Française des Motards en Colère (FFMC), l'Union française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP), la Fédération des Randonneurs Équestres de France (FREF), la Fédération Française de Cyclisme (FFC) et, depuis 2016, le Collectif des Racines et des Hommes, Protéger sans interdire. En 2017, deux nouveaux partenaires se sont joints à nous : le Syndicat National des Professionnels du Quad et de la Motoneige (S.N.P.Q.N) et Equiliberté, une fédération nationale de cavaliers randonneurs. Leur renfort porte à huit le nombre des associations et fédérations encourageant la réhabilitation des chemins ruraux. Nous espérons que d'autres fédérations se joindront à nous.

Les Journées des Chemins, c'est toute l'année !

L'opération médiatisée a lieu 8 jours dans l'année, mais des dizaines de chantiers ont lieu en dehors de cette période officielle. D'ailleurs depuis 2011 les organisateurs peuvent les inscrire sur journeesdeschemins.fr. Par ailleurs, notre réseau d'une cinquantaine de délégués protège notre liberté de circuler et apporte des conseils aux pratiquants, et ce, toute l'année. De nombreuses rencontres avec les élus locaux et les pratiquants sont organisées. Grâce à nos maillages départementaux nous pouvons intervenir rapidement en cas de conflit naissant. Enfin, nous diffusons énormément d'informations sur la réglementation et les bonnes pratiques, car un pratiquant informé en vaut deux.

NOS SOUTIENS



La défense du sport motocycliste est devenue un combat quotidien pour la FFM. En effet, la moto et plus particulièrement la moto « verte » avec des disciplines telles que l'enduro et le trial sont les plus menacées. Le moindre prétexte, souvent sans fondement est utilisé par des associations écologistes extrémistes voir même parfois par l'administration pour empêcher les motocyclistes de pratiquer leur passion.

Cette stigmatisation de la moto et de ses utilisateurs doit cesser. La Journée des Chemins, créée par notre partenaire le CODEVER, est une excellente initiative pour cela. Comme chaque année, la FFM a donc demandé à ses clubs et ses licenciés de participer à cette journée aux côtés du CODEVER et des autres amateurs de loisirs verts. L'entretien de ceux-ci est primordial car ce sont les lieux d'expression de notre passion. Souvent accusés de les détruire, nous faisons en réalité partie de ceux qui en prenons soin, n'en déplaise à nos détracteurs.

J'espère que cette journée sera l'occasion de rapprocher les randonneurs, cyclistes, cavaliers, motards et quadeurs, afin d'aider à la préservation de nos superbes chemins et d'en jouir autant que possible.

Jacques BOLLE

Président de la Fédération Française de Motocyclisme

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME (FFM)

La Fédération est délégataire du Ministère en charge des Sports afin de gérer et promouvoir l'activité motocycliste en France. Elle regroupe 18 Ligues Régionales, 1280 clubs affiliés, 100 000 licenciés*, 1300 épreuves et 7 disciplines (Vitesse, Motocross, Enduro, Trial...). Son budget est de près de 20 millions d'euros et elle emploie environ 60 permanents (incluant ceux du circuit Carole). Ses missions sont multiples : organiser le sport moto et quad, définir les règles de la pratique, gérer les filières du Haut Niveau, initier les jeunes, défendre et promouvoir les pratiques quotidiennes, développer le loisir et le tourisme moto, former l'encadrement, aider les clubs à organiser les activités motocyclistes. La FFM est l'interlocutrice de l'Etat et des Collectivités Territoriales en matière de motocyclisme. Membre de la FIM (Fédération Internationale de Motocyclisme), de la FIM Europe et du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français), la FFM joue un rôle actif dans les plus hautes instances internationales.

(*licences et titres de pratique délivrés)

www.ffmoto.org - Facebook : @ffmotocyclisme - Twitter et Instagram : @ffmoto

Siège de la Fédération Française de Motocyclisme : 74, avenue Parmentier - 75011 Paris

Tél. : 01 49 23 77 00 - Fax : 01 47 00 08 37 - E-mail : ffm@ffmoto.com



Avec près de 7,5 millions de pratiquants, le VTT de loisir s'impose comme une activité sportive de nature majeure, répondant aux attentes des Français en matière de lien avec la nature, de santé par le sport et de découverte des territoires.

Pour accompagner ce développement, la FFC labellise et développe, depuis 27 ans, des sites de pratique en étroite collaboration avec les collectivités (Conseils Généraux, Communautés de Communes, Mairies, Offices de Tourisme...), pour offrir aux pratiquants des itinéraires aménagés, de qualités et des services adaptés pour la pratique du VTT, VAE.

On y trouve outre des chemins balisés et entretenus ouverts à tous publics, des points d'accueil, des panneaux d'information, des cartes d'itinéraires de parcours classifiés du plus facile au plus difficile qui permettent de découvrir de magnifiques territoires. Un club support FFC est chargé de créer l'animation : sorties hebdomadaires, école de VTT, organisation d'épreuves...

Ces sites VTT répondent notamment aux attentes des pratiquants qui souhaitent :

- rouler sur des parcours ludiques, à profils descendants. Depuis 2015, **la FFC continue de développer les parcours balisés « Enduro ».**

- partir quelques jours à VTT en traversant un massif, un département ou en faisant le tour d'un territoire. Faire du VTT, s'évader durant un week-end, les vacances, vivre une aventure et découvrir des paysages à couper le souffle. **La FFC labellise des itinéraires VTT spécifiques à l'itinérance** qui sont détaillés dans le Guide des Sites VTT-FFC®, grâce aux **13 Grandes Traversées VTT® et 44 Tours VTT.**



ROULEZ EN TOUTE SÉCURITÉ SUR LES SITES VTT-FFC®

TRACÉS GPS, INFORMATIONS UTILES SITESVTT.FFC.FR



Certains Sites VTT-FFC® proposent aussi **des circuits FTT (Fauteuil Tout Terrain)** pour les personnes en situation de handicap. Il est ainsi possible de pratiquer en famille ou entre amis et de ressentir des sensations de liberté, tout en appréciant la nature en toute sécurité.

Chiffres clés :

En 2018, **193** Sites VTT-FFC® ont reçu le label FFC dont **11 nouvelles destinations**

En Métropole, Nouvelle-Calédonie et en Italie, **73 000** kilomètres de sentiers VTT sont balisés à travers ces sites

30 sites sont situés sur des Parcs naturels régionaux, soit **12 400 Km** de sentiers balisés sur des Parcs

Pour faciliter l'information, **un site internet dédié aux Sites VTT-FFC®** (<http://sitesvtt.ffc.fr>) propose notamment le téléchargement gratuit des tracés GPS.

Eric JACOTÉ

Vice-président de la FFC

Président de la commission nationale VTT

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME (FFC)

Par délégation du Ministère de la Santé et des Sports, la Fédération Française de Cyclisme a pour objet de développer et d'organiser sur tout le territoire français, Dom Tom compris, le sport cycliste sous toutes ses formes et de défendre les intérêts des coureurs cyclistes. C'est la seule fédération habilitée à délivrer le titre officiel de Champion de France. Ces missions s'appliquent aujourd'hui à un grand nombre de disciplines : Cyclisme sur Route, sur Piste, VTT, BMX, Freestyle, Cyclo-Cross, Polo Vélo, Cyclisme en Salle et Vélo Couché. A chacune de ces pratiques correspond un ensemble de manifestations contribuant à la fois à un rôle d'éducation, de formation, d'intégration et de promotion.

Service de Presse FFC : 01 81 88 09 56 - www.ffc.fr - Facebook : @ffcofficiel - Twitter : @FFCyclisme





25^{ème} édition des journées des chemins avec l'UFOLEP et le CODEVER

L'UFOLEP s'associe au Collectif de Défense des Loisirs Verts pour la 25^{ème} édition des journées des chemins qui aura lieu du samedi 7 au dimanche 15 avril 2018. Ce rassemblement vise à sensibiliser l'opinion publique concernant la disparition des chemins et à réhabiliter l'image des pratiquants de loisirs verts.

Dans toutes les régions, les randonneurs pédestres, les vététistes, les cavaliers, les pêcheurs, les chasseurs seront donc invités à agir pour rétablir des itinéraires qui disparaissent faute d'usage ou d'entretien.

L'UFOLEP s'investit dans cette opération dont les objectifs sont multiples à l'heure où la préservation de la planète est un enjeu majeur de notre société.

En participant aux journées des chemins, les particuliers, associations, élus locaux, œuvreront à la promotion d'une attitude éco citoyenne, à la sensibilisation de l'opinion publique sur la nécessité d'entretenir les chemins sous peine de les voir disparaître, à la promotion d'un partage citoyen des chemins entre les différents usagers, à la levée des préjugés sur les pratiquants de loisirs verts motorisés dont le comportement est trop souvent décrié et à la défense de la liberté de circuler sur les chemins, quel que soit le moyen de locomotion.

Ce sont autant de défis qu'il faudra relever ensemble lors de cette manifestation qui s'inscrit dans la semaine du développement durable du Ministère de l'Ecologie.

Pierre MACHU

Président de l'UFOLEP

UNION FRANÇAISE DES OEUVRES LAIQUES D'EDUCATION PHYSIQUE (UFOLEP)

Une fédération sportive solidaire et citoyenne. L'UFOLEP propose une double ambition, celle du Sport citoyen et humaniste et celle de l'éducation par le sport. Elle illustre une vision du sport à dimension sociale et citoyenne pour répondre aux enjeux actuels d'accessibilité, de santé pour tous, de solidarité et d'engagement. C'est l'ambition d'un sport vecteur de valeurs telles que la solidarité, le fair-play, le civisme, à travers les principes de laïcité et de citoyenneté. L'UFOLEP s'affirme comme un partenaire responsable et lucide des politiques éducatives et sportives des territoires, comme un acteur de l'éducation populaire, de l'économie sociale et d'une société en mouvement vers plus de justice et d'égalité. L'UFOLEP, fédération sportive alternative, développe des pratiques ludiques et conviviales pour tous, pour un «Mieux vivre ensemble !» Tous les sports Autrement !

*seniors, handicapés, jeunes en difficulté, femmes, populations sédentaires....

www.ufolep.org - Facebook : @UFOLEPNationale - Rosemary Paul-Chopin Tél : 01 43 58 97 77



Que pouvez-vous dire de l'évolution du patrimoine des chemins ?

La FREF existe depuis 1973. Créé par Gilbert GUNHOLD et Claude CHARVIN faisant suite à l'association « Westerner de France ». Finalement, pour ce qui concerne l'utilisation des chemins existants, il n'y a pas plus de difficultés. On pourrait même dire qu'avec la création des PDIPR par les départements, on se trouve avec des chemins parfaitement adaptés à ce type de randonnée, si l'on veut suivre les sentiers balisés évidemment. En revanche, le problème est plus important du fait de la disparition des chemins, vendus,

labourés, remembrés. Un autre problème est le choix des collectivités locales vers des pistes cyclables plutôt que des sentiers équestres. Plus encore, lorsqu'une piste cyclable est tracée, les techniciens oublient d'y associer une piste équestre.

Les randonneurs équestres débroussaillant aux côtés des randonneurs motorisés, c'est plutôt surprenant, non ?

Le choix de participer au débroussaillage avec les randonneurs motorisés est un choix que j'ai imposé aux administrateurs de la FREF. L'analyse est simple : pendant des années on a opposé les cavaliers aux vététistes ainsi qu'au 4x4 et autres moto tous terrain. Du coup, on passe son temps à se faire la guerre alors que le combat est ailleurs. C'était sans doute un bon moyen pour avoir la paix. Il m'a donc semblé plus judicieux de nous regrouper, partant du principe que le nombre fait force, d'autant plus si les militants ne font pas partie de la même organisation.

Entre deux journées des chemins, quelles actions mène la FREF pour la sauvegarde de ce patrimoine ?

Les actions de la FREF, du fait de son appartenance à la puissante Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) est tout autant « politique » que physique. Par ailleurs, nous intervenons chaque fois qu'un cavalier ou randonneur équestre, qu'il soit au non adhérent, se trouve face à un problème de circulation. Rajoutons que la lutte que nous menons aujourd'hui est le résultat d'une réflexion concernant la contradiction qui existe entre la liberté de circuler et la notion de propriété privée. En effet, il n'y a pas en France de lieu libre, et donc, d'une certaine façon, on est coincé. Donc, la FREF oppose ces deux notions en privilégiant la liberté de circuler face à la propriété privée.

Gilbert DEKEYSER

Président de la Fédération des Randonneurs Équestres de France

FÉDÉRATION DES RANDONNEURS EQUESTRES DE FRANCE (FREF FRANCE)

Contact : DE KEYSER Gilbert (président) - 10 route de Saint Gaux - 33340 St Germain d'Esteuil

Tél : 06 70 07 39 02 - E-mail : dekeysergilbert33@gmail.com

www.fref-france.com - Facebook : @FREF-france





« En débroussaillant des chemins négligés car trop peu fréquentés, le CODEVER montre l'exemple et participe à la liberté de circulation. La FFMC apporte son soutien à cette initiative citoyenne et positive en terme d'image pour le motocyclisme dans son ensemble. »

France WOLF

Membre du Bureau National de la FFMC

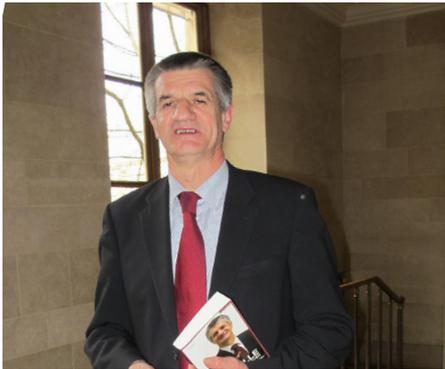
FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MOTARDS EN COLÈRE (FFMC)

Avec plus de 80 antennes départementales jusqu'à l'Outre-mer, 10 000 adhérents, et une équipe de 4 salariés, la FFMC représente et défend tous les usagers de deux et trois-roues motorisés. Pour se faire entendre, elle organise parfois des manifestations rassemblant des dizaines de milliers de motards. Elle est aussi et surtout force citoyenne de proposition, reconnue comme experte et interlocuteur incontournable, et représente les usagers de motos et scooters auprès des Pouvoirs Publics. La FFMC est également membre fondateur de la FEMA, qui défend avec plus d'une trentaine d'autres associations de toute l'Europe les motards au niveau des institutions européennes.

FFMC : 8 rue Jean-Jacques Rousseau, 93100 Montreuil - Tél. : 01 48 18 03 20 - E-mail : contact@ffmc.fr

www.ffmc.asso.fr - Facebook : @ffmcnat

NOS SOUTIENS



Les problématiques — soit disant — environnementales impactent considérablement la sphère politique, économique, financière, agricole et sociale, de telle sorte que la protection de la nature et de la biodiversité sont devenues un enjeu mondial largement partagé par la société civile.

En 1992 lors du sommet mondial de la Terre de Rio, la Communauté Économique Européenne (CEE), et par voie de conséquence la France, se sont engagées à financer et à organiser la conservation de la « biodiversité biologique ». La politique de sauvegarde de l'environnement adoptée par la CEE a été très largement dictée par des lobbies en apparence très engagés dans la protection de la Nature mais qui se révèlent être tout aussi souvent le bras armé des sociétés les plus polluantes d'Europe et de la planète.

Par ailleurs, l'Union Européenne s'est constituée depuis une vingtaine d'années dans un esprit « copié-collé » des États-Unis. Or l'Europe n'est pas l'Amérique. Loin s'en faut. Elle a établi le principe « d'euro-compatibilité ». Un principe par ailleurs mal assumé par les États membres, bien que certains, dont la France, en aient été largement à l'origine.

S'agissant de la protection de la nature l'UE a instauré Natura 2000 à partir de la directive « Oiseaux » et « Habitats » sans la moindre consultation des peuples concernés, et par conséquent sans leur assentiment.

Ces directives traduites en droit français par ordonnance Présidentielle n'ont jamais donné lieu au moindre débat public.

Malgré ce manque de légitimité flagrant, l'intelligentzia maniant « tantôt la carotte, tantôt le bâton » les a imposé sur une très grande partie de notre territoire.

La France qui n'a pas voulu être en reste a considérablement durci et étendu sa politique sur les Parcs Nationaux (PN) par sa loi de 2006 et le décret qui s'en est suivi.

Cette politique de gestion des territoires ne peut pas, bien entendu, convenir à la France. La France n'est pas l'Ohio ! Et que dire de la Grèce et de la Rome antiques, sans parler de l'éternelle Espagne. La France ne dispose pas des immenses superficies américaines d'où l'homme est relativement absent. La France ne pourra jamais geler 1 million d'hectares juste à côté d'une mine d'or, de nickel ou d'un puits de pétrole à ciel ouvert, comme c'est le cas aux États-Unis.

La France est héritière de principes séculaires qui lui sont propres et qui ont bâti sa singularité.

L'un de ces principes est la gestion du « bien commun ». Une gestion librement partagée par et pour tous. L'homme le plus proche du « bien commun » à gérer et à respecter le fait dans l'esprit du principe de subsidiarité. Il assume cette responsabilité en son nom, au nom de la France, au nom de l'Humanité. Il d'être un acteur de premier rang. Grâce à cette organisation, la France a trouvé le moyen de faire entretenir ses territoires par des bénévoles qui la respecte.

Le second principe inhérent à la culture politique française est « l'État de droit ». Il garantit l'équilibre et l'égalité des chances par la République. Il assure la tranquillité, conscientise

**COLLECTIF
NATIONAL
DES RACINES
ET DES HOMMES**
Protéger sans interdire



www.desracinesetdeshommes.org

et responsabilise ses citoyens en garantissant à tous les mêmes droits et devoirs. Parmi ces droits et devoirs, le droit à l'éducation, le droit de propriété, la liberté d'entreprendre, le droit de se déplacer et l'engagement formel et librement consentie de la prise en charge du « bien commun ».

Aujourd'hui, l'État est malade. J'en veux pour preuve l'instauration des zones Natura 2000 et des PN qui constituent une négation de la culture et du droit français. Désormais, les Hommes ne sont plus libres d'entretenir leurs territoires comme ils l'ont fait pendant des générations avec tant de fierté et d'amour. Des pans entiers de France sont en train d'être transformés en « réserve d'Indiens » sans Indien. Natura 2000 et les PN constituent une escroquerie intellectuelle. On donne le sentiment de surprotéger ce qui l'est déjà pour couvrir les griffes du monstre spéculatif qui détruit tout ce qu'il touche.

Le Collectif National des Racines et des Hommes dénonce cette imposture. Il s'insurge contre cette politique de gestion des territoires anti-démocratique et cynique qui a réussi à prendre en otage une opinion publique déboussolée. Dès lors, il devient impossible de remettre en cause, à quelque niveau que se soit, Natura 2000 ou les PN sans être accusé d'être des « destructeurs de la nature ». Il s'agit là d'une mystification de grande envergure.

Jean LASSALLE

*Maire de Lourios-Ichère
Conseiller Départemental
et régional*

Député des Pyrénées-Atlantiques

NOS SOUTIENS

Par des Randonneurs
Pour les Randonneurs



EquiLiberté
Fédération Nationale des Randonneurs Équestres

Par des Randonneurs Pour les Randonneurs

equiliberte.org
equichemins.com
contact@equiliberte.org

Un réseau National
Convivialité . Rencontres
Rassemblements . Randonnées
Services aux randonneurs . Assurances

Attelages
Sabots

La Fédération Nationale des Randonneurs Equestres EquiLiberté soutient le CODEVER qui organise chaque année les Journées des Chemins.

Notre Fédération a pour objet, entre autres, de participer à la protection de l'environnement naturel, à la protection et la défense de la nature, des chemins de randonnées et de leur libre accès ; ces principes fondamentaux figurent dans nos statuts. Il est également écrit que par ses actions, EquiLiberté permettra de créer, mettre en valeur et protéger les circuits des pratiquants.

C'est donc tout naturel qu'EquiLiberté soit partenaire de CODEVER à l'occasion de ces nouvelles Journées des Chemins.

Gageons que de nombreuses associations de randonneurs équestres adhérentes à EquiLiberté vont organiser des chantiers de réouverture et d'entretien des chemins ruraux, ou de nettoyage de chemins souillés.

Guy JUGÉ

Commission Communication Equiliberté

FÉDÉRATION NATIONALE DES RANDONNEURS EQUESTRES (EQUILIBERTE)

La Fédération Nationale des Randonneurs Equestres, EquiLiberté, est une fédération de cavaliers et meneurs randonneurs indépendants. Elle a été créée en 2001 pour défendre des valeurs, des objectifs et des orientations sous l'égide de la liberté de randonner, de s'organiser, de se gérer, de se financer et de se développer. Par ses actions, EquiLiberté développe la randonnée verte, quelle qu'en soit sa discipline. Aujourd'hui, nombreux sont les adhérents individuels ou associatifs ayant rejoint cette fédération puisque EquiLiberté est composée de plus de 2000 adhérents, plus de 150 associations et 11 fédérations départementales.

13 rue du Vieux Moulin - 79700 Saint-Aubin-de-Baubigné - 02 40 50 72 16 – contact@equiliberte.org
www.equiliberte.org - www.equichemins.com - Facebook : @equiliberte



NOS SOUTIENS



Le SNPQM pour Syndicat National Professionnel Quad Motoneige est maintenant un syndicat solide depuis de nombreuses années. Né en 1993 suite à l'adoption de la loi de 1991 dite « loi Lalonde » régissant la circulation des véhicules motorisés en dehors des voies de circulations, d'abord avec les professionnels de la motoneige, puis en 2001 nous avons ouvert notre syndicat aux professionnels du Quad qui rencontraient des problèmes aussi sous la pression des écologistes radicaux. Nous réunissons actuellement la majorité des professionnels du quad et de la motoneige, le syndicat a œuvré avec la Fédération Française de Moto pour la création d'un diplôme d'encadrement pour les pros du quad et un autre pour les pros de la motoneige. Actuellement la situation bien qu'apparemment calme ne doit pas laisser penser que la pression écologiste de tout bord se relâche, elle est simplement maintenue à distance par les actions administratives et judiciaires des divers acteurs tant professionnels, qu'organismes de défense des usagers privés. Nous sommes très satisfait de notre rapprochement avec le CODEVER, cette organisation et sa Présidente et Déléguée Edyth QUINCE sont toujours pugnace dans les procédures et les dossiers administratifs et contribuent grandement aux maintiens de nos activités motorisées. Notre syndicat répond présent à toute sollicitation de professionnels pour les aider dans leurs démarches administratives et judiciaires.

Christophe TISON

Président du SNPQM

Qu'est-ce que le Syndicat National des Professionnels du Quad et de la Motoneige ?

Il s'agit d'un groupement de prestataires de services dans le domaine du quad et de la motoneige au sens large du terme : circuits tout-terrain, randonnées, le tout encadré par des personnes spécialisées. De ce fait, nous partageons le même quotidien, nous poursuivons les mêmes buts. Avec la mise en place d'un partenariat avec la FFM dans le but de créer un diplôme d'encadrement de guide, nous avons décidé de nous regrouper, de nous organiser, en présentant un secteur professionnel représentatif et structuré afin d'assurer la pérennité de nos professions.

Pourquoi le SNPQM ?

L'action majeure proposée par le SNPQM consiste à minimiser les contraintes qui seraient dues à l'obligation d'être titulaire pour les quads, d'un Brevet d'Etat pour encadrer nos activités. En d'autres termes ; il s'agit pour nous d'être représentatif au sein des administrations et des collectivités territoriales. Nous préférons aujourd'hui, en partenariat avec la FFM, proposer les bases d'un diplôme adapté aux impératifs de notre profession.

Le SNPQM pour agir

Nous entrons dans la phase de mise en place d'un diplôme professionnel spécifique destiné à l'encadrement de randonnée appelé CQP (Certificat de Qualification Professionnel). La possibilité pour chacun de nous de postuler comme formateur, membre du jury ou autre nous est offerte. Cette opportunité va nous permettre d'intervenir dans les décisions majeures, d'orienter les axes fixés par l'administration et les instances fédérales. Ce « droit de visu » va permettre d'éviter les phénomènes de « copinage » où les intérêts privés prévaudraient sur les intérêts de notre profession.

SYNDICAT NATIONAL PROFESSIONNEL QUAD MOTONEIGE (SNPQM)

Charles TRIBALAT - Secrétaire général du SNPQM

Tél : 04 70 51 68 07 - 06 07 86 18 14 - Mail : info@gtr-performance.fr

Siège : 1 Place de la Chaume - 03420 Marcillat-en-Combraille



QU'EST-CE QUE LE CODEVER ?

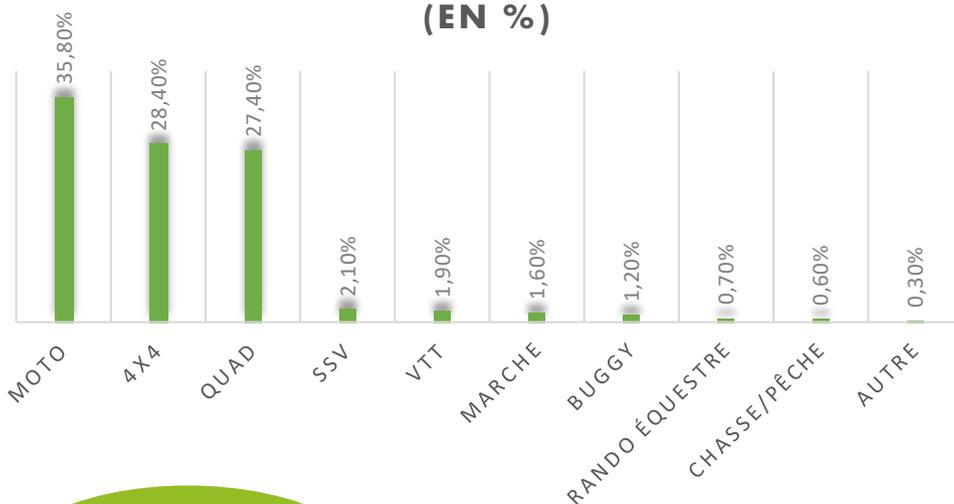
Né en 1987, le Codever est une association loi 1901 qui a pour buts le maintien des activités de loisirs verts dans les espaces naturels et les espaces ruraux, la défense et l'information des usagers de ces espaces et des chemins, et la protection de l'environnement et des espaces ruraux. C'est ainsi que le CODEVER travaille activement au développement durable des activités de loisirs verts depuis plus de 25 ans.

Le CODEVER rassemble 2800 adhérents directs dont 270 clubs et 80 sociétés. Il représente ainsi plus de 20 000 personnes sur le terrain.



Le CODEVER a créé un label pour distinguer les randonnées organisées dans les règles de l'art.

TOUTES LES ACTIVITÉS DÉCLARÉES (EN %)



Le total est supérieur à 100 % car chaque adhérent peut pratiquer plusieurs activités (chiffres au 13/02/2018)

#BIOMOTORISÉ

AVEC codever

collectif de défense des loisirs verts

#BIOEXPLORATEUR

AVEC codever

collectif de défense des loisirs verts



LES OBJECTIFS STATUTAIRES

Agir pour le maintien des activités de loisirs verts dans les espaces naturels et les espaces ruraux, et notamment :

- Défendre la liberté de circuler ;
- Agir pour le développement de la randonnée et du tourisme rural sous toutes ses formes ;
- Agir pour la sauvegarde, l'entretien et la conservation des chemins, des sentiers et de la voirie rurale ;
- Recenser, d'aménager et de préserver les itinéraires ainsi que leur continuité pour faciliter la circulation des randonneurs ;
- Défendre et promouvoir la pratique de toutes les formes de randonnée, y compris celle de la randonnée motorisée ;
- Agir pour la sauvegarde et la création des terrains, circuits ou sites permettant les pratiques de loisirs verts et sports de nature, y compris motorisés ;

Défendre et informer les usagers des chemins, des espaces naturels et des espaces ruraux, et notamment :

- Représenter et de défendre en tous lieux et auprès de toutes les instances, notamment en justice, les intérêts des pratiquants des loisirs verts ou sports de nature, des randonneurs, des usagers de toutes voies et particulièrement ceux des chemins ruraux ;
- Défendre les intérêts des pratiquants des loisirs verts ou des sports de nature victimes d'accidents causés par des obstacles ou objets de toute nature placés de manière inappropriée ou dangereuse dans la nature ou sur les voies de circulation, ou lorsqu'ils sont victimes d'agression ;
- Assurer des missions d'information et de formation des pratiquants des loisirs verts ou des sports de nature, tendant à mieux faire connaître la législation et la réglementation applicable à la circulation, à la sécurité et à la bonne conduite, afin de favoriser une pratique sereine et sécurisée des loisirs verts ou des sports de nature.

Agir pour la protection de l'environnement et des espaces ruraux, et notamment :

- Œuvrer pour la conservation des paysages et des milieux naturels, tout particulièrement pour le patrimoine bocager (haies, talus, murets...), et de voirie (ponts, passerelles...) ;
- Protéger et de défendre la nature, tout en luttant contre la sanctuarisation injustifiée des espaces naturels ;

L'association exerce ses activités sur l'ensemble du territoire français métropolitain et des départements et territoires d'outre-mer.



LES PUBLICATIONS DU CODEVER

Concertation, médiation, confrontation... Face aux difficultés rencontrées par les adeptes des loisirs verts sur le terrain, notre action est souvent multiple et passe aussi par la rédaction et la diffusion de documents.

RANDONNÉES EN 4X4, QUAD OU MOTO : 9 PROPOSITIONS POUR UNE COHABITATION PAISIBLE

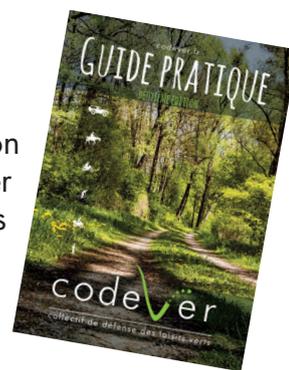


9 PROPOSITIONS POUR UNE COHABITATION PAISIBLE

Collecte d'informations, organisation d'une médiation, régulièrement, ces discussions avec les élus – ou l'administration – et les pratiquants locaux permettent de désamorcer les conflits. Cette démarche est décrite dans notre livret intitulé «9 propositions pour une cohabitation paisible».

LE GUIDE PRATIQUE DU CODEVER

Où puis-je circuler en toute légalité, avec mon 4x4, ma moto, mon quad, mon SSV, mon VTT électrique ou pas, mon cheval ? Peut-on se promener en forêt ? Comment contester un PV ? Comment organiser une randonnée ? Qu'est-ce que Natura 2000 ? Toutes les réponses dans notre nouvelle édition revue et augmentée du Guide Pratique réservée aux adhérents militants, professionnels et associations.



LES 10 CONSEILS

Elaborés dès l'origine du collectif, la charte de bonnes pratiques appelées «les 10 conseils» est un recueil de bonnes pratiques à destination des randonneurs motorisés.

LOISIRS VERTS MOTORISÉS : STOP A LA DESINFORMATION

Les pratiquants des loisirs verts, et notamment les adeptes du quad, de la moto ou du 4x4, sont souvent victimes de préjugés. Mais quelles affirmations sont vraies, lesquelles sont fausses ? Faites le point avec notre livret «Loisirs verts motorisés : stop à la désinformation».



LE LIVRE BLANC SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX

Les porteurs d'un projet de création de PNR (ou de révision de charte) tiennent toujours le même discours. «Un PNR n'apporte que des avantages, jamais de contraintes. Toutes les communes rêvent d'adhérer à un PNR. Aucune commune n'en sort jamais.». La réalité est plus contrastée. Ce discours consensuel cache une réalité moins idyllique, comme vous pourrez le lire dans ce livre blanc.

Retrouvez toutes ces publications en libre accès sur codever.fr/documentation

